

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 02 décembre 2024
Extrait des délibérations n° 4**

Date de convocation : 26 novembre 2024.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 02 décembre 2024 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de la commune de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21 Présents : 18 Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL - Héléne LEROY - Françoise MAILLARD.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Martine SAINT-LAURENT - Christiane DEPARIS - Isabelle VAUQUELIN

Monsieur Marc ROMET

Absent(e)s :

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Marché d'assurances – Lot n°6 : assurance prestations statutaires – Avenant n°1

La communauté de communes a signé un marché d'assurances – lot n°6 – assurance prestations statutaires - avec le courtier Gras Savoye – Willis Towers Watson France et la compagnie d'assurance Allianz Vie. Le marché est effectif pour les années 2022 à 2025. Au cours des années 2022 et 2023, il a été constaté au niveau national une augmentation des arrêts des agents publics.

Ainsi, la compagnie d'assurance demande une revalorisation de la cotisation. Ces nouvelles dispositions s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les pièces du marché prévoient la possibilité de réviser les cotisations annuellement. En l'absence d'accord, le titulaire du marché peut demander la résiliation du marché. Après vérification, en cas de résiliation du marché, et du lancement d'une nouvelle consultation, la collectivité ne pourrait obtenir une offre plus avantageuse que celle proposée par le courtier Gras Savoye – Willis Towers Watson France.

La compagnie d'assurance propose d'augmenter la cotisation annuelle de 5% passant d'un montant estimé au marché initial à 98.917,76 € par an à un montant de cotisation estimé pour l'année 2025 à 103.895,56 €. Les conséquences financières sont les suivantes :

- Le montant estimatif du marché initial était de 395 671.04 €.
- Le présent avenant n°1 d'un montant estimatif de 4 977.80 € majore ainsi le marché initial en portant celui-ci à une estimation de 400 648.84 € ce qui représente une augmentation estimative de 1.26 %.

Années cotisation	Simulation avant demande révision	Simulation après révision de la cotisation
2022		98 917.76 €
2023		98 917.76 €
2024		98 917.76 €
2025	98 917.76 €	103 895.56 €
Total	395 671.04 €	400 648.84 €
Taux augmentation : 1.26 %		

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 novembre, et a décidé de passer l'avenant n°1 du Lot n°6 assurances de la protection juridique.

Il est donc proposé au bureau communautaire de signer un avenant n°1 au marché d'assurances – lot n°6 – assurance prestations statutaires - avec le courtier Gras Savoye – Willis Towers Watson France, prenant en compte une augmentation de 5% de la cotisation annuelle, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 juin 2020 chargeant le bureau communautaire jusqu'à la fin de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant supérieur à 200 000 € H.T. et inférieur ou égal à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ont une influence positive ou négative

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

17 DEC. 2024

Publié le 17/12/2024 à ce taux et auto...

ID : 027-242700607-20241202-2024_0470-DE

de moins de 10 % par rapport au montant initial du marché, ainsi que les avenants par les dispositions réglementaires, lorsque les crédits sont inscrits au budget, Vu la délibération du bureau communautaire en date du 29 novembre 2021 portant sur la signature des marchés relatifs aux assurances de la communauté de communes, Vu le courrier de la compagnie Allianz Vie, compagnie d'assurance du 14 octobre 2024 demandant une augmentation de la cotisation annuelle, Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 novembre 2024, Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- accepte de signer un avenant n°1, portant sur l'augmentation de la cotisation annuelle, à compter du 1^{er} janvier 2025, passant d'un montant estimé pour 2025 de 98.917,76 € à 103.895,56 €, au marché d'assurances – lot n°6 – assurance prestations statutaires - avec le groupement : courtier Gras Savoye – Willis Towers Watson France dont le siège social du mandataire est situé Quai de Dion-Bouton – 92814 PUTEAUX, et dont le SIREN est 311248637 et la compagnie d'assurance Allianz Vie située Cours Michelet – 92076 PARIS LA DEFENSE, et dont le SIREN est 542110291,
- autorise le président à signer l'avenant n°1 audit marché, ainsi que tous les actes subséquents,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain DEBUS



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE